

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un automne sous le signe de l'action



Monsieur Daniel Jean

Nous vivons une situation exceptionnelle qui chamboule notre quotidien. Le contexte actuel, que nous traversons depuis plus de six mois maintenant, peut être particulièrement difficile pour de nombreuses personnes handicapées et leur famille. Nous en sommes conscients, et comprenons que vous puissiez être épuisés et ressentir de l'insécurité face à cette pandémie hors du commun. Je compatis avec vous et avec tous ceux touchés de différentes manières par la COVID-19.

Pour y faire face, nous devons être résilients et continuer à

faire preuve de solidarité. Je tiens à vous assurer que vous n'êtes pas seuls. L'Office poursuit ses efforts pour

en atténuer les effets. Comme nous vous en faisons part dans nos dernières éditions d'*Express-0*, nous collaborons, depuis le début de la pandémie, avec les ministères et organismes gouvernementaux, de même qu'avec les représentants du milieu associatif, pour identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées, rechercher les solutions applicables et les mettre en œuvre. Tout au long de l'été et depuis le début de l'automne, nous avons poursuivi nos actions visant à nous assurer que les besoins des personnes handicapées soient pris en compte dans le contexte de la COVID-19. Pour en savoir plus sur le travail réalisé par l'Office au cours des derniers mois, je vous invite à consulter notre article L'Office toujours en action pour diminuer l'incidence de la pandémie sur les personnes handicapées et leur famille.

Bien que la situation actuelle puisse entraîner un recul pour certaines personnes handicapées et que l'Office demeure vigilant à cet égard, il importe également de souligner que les nombreux changements occasionnés par la pandémie peuvent constituer une opportunité pour certaines d'entre elles. La montée du télétravail, notamment, est une excellente occasion pour repenser nos façons de faire envers l'intégration en emploi des personnes handicapées.

C'est dans ce contexte particulier, qui entraîne des changements significatifs dans le domaine de l'emploi et nous amène à remettre en question certains modèles traditionnels reliés au travail, que nous lançons la deuxième phase de notre campagne sur l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Cette campagne, lancée en 2019 sous le thème « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir. », est l'une des mesures de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024. Pour une deuxième année consécutive, nous sommes fiers de collaborer avec le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et l'entrepreneure Danièle Henkel pour mener notre campagne. Afin de sensibiliser les employeuses et employeurs aux bénéfices d'embaucher des personnes handicapées et de leur présenter les ressources disponibles pour les appuyer, un webinaire, des tables rondes ainsi que des capsules vidéo tournées au sein d'entreprises inclusives ont été produits avec nos partenaires et peuvent être visionnés sur la page Facebook de l'Office. Je vous invite à la consulter et à partager nos publications concernant la campagne au plus grand nombre!

Nous sommes également très heureux de vous dévoiler les finalistes de l'édition 2020 du Prix À Part entière! En cette période, il importe plus que jamais de souligner les actions de ceux et celles qui s'impliquent pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Je vous invite à découvrir ces finalistes et leurs actions concrètes, qui font une réelle différence dans leur communauté.

En ce qui concerne les autres articles de la présente édition, vous y trouverez, en lien avec le rôle-conseil que nous jouons auprès du gouvernement, un mémoire que nous avons produit concernant le projet de loi n° 56 visant à soutenir les personnes proches aidantes et un autre sur le projet de loi n° 49 concernant les élections et les référendums dans les municipalités. Chacun de ces mémoires fait l'objet d'un article qui résume nos principaux commentaires sur ceux-ci. Nous nous montrons favorables à ces deux projets de loi tout en émettant certaines recommandations.

Comme vous pouvez le constater, l'Office a été actif sur plusieurs plans au cours de l'automne. Je vous invite également à consulter notre dernier rapport annuel de gestion. Nous sommes fiers de vous y présenter les principaux résultats atteints par notre organisation en 2019-2020.

Soyez assurés que nous continuerons à tout mettre en œuvre pour exercer notre mission visant à favoriser la participation sociale des personnes handicapées, et rappelez-vous que nous sommes toujours à vos côtés dans ces moments plus difficiles.

Bonne lecture!



Apprenez-en plus
sur la loi modifiant le
dispositif de protection
des personnes

Inscrivez-vous
à l'infolettre
MIEUX PROTÉGER

Québec 

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du conseil d'administration : première rencontre des membres avec le nouveau directeur général de l'Office



La 212^e séance du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec s'est déroulée, les 24 et 25 septembre derniers.

Afin de respecter les consignes sanitaires en lien avec la pandémie de la COVID-19, la 212^e séance du conseil d'administration (C. A.) de l'Office des personnes handicapées du Québec s'est déroulée, les 24 et 25 septembre derniers, sous forme hybride, soit en personne et

en visioconférence.

Cette séance a été marquée par la première rencontre des membres du conseil d'administration avec le nouveau directeur général de l'Office, monsieur Daniel Jean. Celui-ci a d'ailleurs profité de l'occasion pour présenter son parcours professionnel et les grands dossiers sur lesquels il a travaillé, ainsi que son objectif d'accompagner l'Office dans la réalisation de sa mission. Il a aussi souligné les prochains mandats d'envergure de l'Office, notamment la poursuite des travaux visant à simplifier les démarches d'accès aux programmes et services publics pour les personnes handicapées et leur famille. Les membres ont ainsi pu échanger avec lui sur son entrée en fonction et sa vision de l'Office, de son rôle et de la collaboration du C. A.

Au cours de cette séance, les membres ont pu prendre connaissance de divers documents préparés par l'Office avant de procéder à leur adoption, notamment le *Plan d'action 2020-2021 de l'Office à l'égard des personnes handicapées*, le *Bilan 2018-2019 du Plan des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière* et le *Bilan 2009-2019 des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées*.

Vers la fin de la séance, les membres ont aussi procédé à l'adoption formelle d'un mémoire de l'Office portant sur le projet de loi n° 56, *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives*. Ils ont également pris connaissance des principales recommandations du mémoire de l'Office portant sur le projet de loi n° 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* avant de procéder à l'adoption formelle de celui-ci.

NOUVELLE DE L'OFFICE

Reprise de la campagne « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir. »



La pandémie de la COVID-19 entraîne des changements significatifs dans le domaine entrepreneurial et celui de l'emploi. Bien que plusieurs entreprises aient dû fermer ou se départir d'une partie de leur personnel, le fait est que plusieurs autres continuent à devoir conjuguer avec un phénomène de rareté de main-d'œuvre. Par ailleurs, si l'on se fie aux données démographiques du Québec, force est d'admettre que cette rareté de main-d'œuvre risque de perdurer encore pendant quelques années. D'ici là, la relance économique demeurera un sujet à prioriser et il importera alors de mettre à profit toutes les travailleuses et tous les travailleurs disponibles afin d'appuyer cette relance. Les personnes handicapées n'y font bien sûr pas exception.

C'est dans cette optique que l'Office a amorcé, le 5 octobre dernier, la reprise de sa campagne de communication visant à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. En partenariat avec le Conseil du patronat du Québec et l'entrepreneure Danièle Henkel, qui agit également comme porte-parole, cette campagne vise à sensibiliser les employeuses et les employeurs du Québec au potentiel d'employabilité des personnes handicapées. Elle a également pour objectif de les informer sur les différents programmes, mesures et ressources disponibles pour les appuyer dans leurs démarches d'intégration et de maintien en emploi de personnes handicapées.

Saviez-vous que ?

Le mois d'octobre est le Mois national de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées? C'est dans le cadre de ce mois que l'Office a repris, le 5 octobre dernier, sa campagne de sensibilisation et d'information visant à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Diverses activités pour joindre le public ciblé

Dans le cadre de la campagne, l'Office diffusera prochainement un webinaire en collaboration avec le Conseil du patronat du Québec. Il y sera notamment question du contexte actuel ainsi que de l'utilisation accrue du télétravail, représentant somme toute une opportunité pour certaines personnes handicapées désirant travailler. Divers contenus élaborés en partenariat avec la plateforme DanieleHenkel.tv ont été et seront également diffusés dans les semaines à venir. Il s'agit de tables rondes et de capsules vidéo mettant en vedette des entreprises inclusives ainsi que des intervenantes et des intervenants spécialisés sur la question de l'emploi des personnes handicapées. Mentionnons également qu'une campagne publicitaire Web et télé est diffusée durant tout le mois d'octobre, afin de joindre plus efficacement les différents employeurs et employeuses du Québec.

Pour visionner le contenu diffusé à ce jour dans le cadre de la campagne, visitez la section Web de l'Office sur le sujet. Suivez également notre page Facebook et profitez-en pour visionner notre première capsule vidéo mettant en vedette l'entreprise Décathlon Boisbriand, qui a embauché une personne ayant une incapacité motrice.

NOUVELLE DE L'OFFICE

Dévoilement des finalistes de la septième édition du Prix À part entière



L'Office vient de rendre public le nom des 22 finalistes de l'édition 2020 du Prix À Part entière! Chacun d'entre eux peut maintenant aspirer au titre de lauréate ou lauréat du Prix.

Pour cette septième édition du Prix, 113 candidatures ont été reçues parmi les différentes catégories. Plusieurs d'entre elles ont fait l'objet d'un vif débat lors de la rencontre de délibération du comité d'évaluation interne. En effet, plusieurs candidatures mettaient de l'avant des actions et des projets exceptionnels favorisant la participation sociale des personnes handicapées.

Les différentes candidatures retenues comme finalistes seront bientôt soumises à un jury externe qui déterminera une lauréate ou un lauréat pour chacune des catégories.

Les finalistes du Prix À part entière 2020 sont :

Catégorie « Individus » :

- Isabelle Ducharme (Montréal)
- Luca Patuelli (Montérégie)
- Menka Nagrani (Montréal)
- Monique Beaudoin (Outaouais)
- Monique Lefebvre (Montréal)

Catégorie « Organismes à but non lucratif » :

- Association des personnes handicapées de Bellechasse (Chaudière-Appalaches)
- Autisme sans limites (Montréal)
- Groupe TAQ (Capitale-Nationale)
- Mai[g]wenn et les Orteils (Montréal)
- Moelle épinière et motricité Québec (Montréal)

Catégorie « Municipalités, MRC et autres communautés » :

- Ville de Beloeil (Montérégie)
- Ville de Saguenay (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
- Ville de Saint-Lazare (Montérégie)

Catégorie « Établissements d'enseignement soutenant la réussite éducative » :

- Centre d'éducation des adultes de l'Estuaire (Côte-Nord)
- École primaire Villemaire (Laval)
- Jeune coopérative éducative ESCL (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
- Secteur des sourds (SDS) de l'école Lucien-Pagé (Montréal)
- Secteur accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap – Centre d'aide aux étudiants – Université Laval (Capitale-Nationale)

Catégorie « Entreprises soutenant l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées » :

- Agence SAT (Montérégie)
- Auticonsult (Montréal)
- Les Habitations Bordeleau (Lanaudière)
- Physio-Verdun (Montréal)

Félicitations à tous les finalistes et merci à tous ceux et celles qui ont soumis une candidature! Pour plus de détails concernant les actions concrètes des individus ou des organisations retenus, visitez notre site Web.

NOUVELLE DE L'OFFICE

L'Office toujours en action pour diminuer l'incidence de la pandémie sur les personnes handicapées et leur famille



Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, qui a repris de l'ampleur au cours de l'automne, le Québec a dû retourner à des mesures sanitaires plus restrictives. Bien que celles-ci soient essentielles pour freiner le virus et assurer la sécurité de l'ensemble de la population, elles peuvent entraîner des obstacles supplémentaires pour de nombreuses personnes handicapées et

leur famille. La rentrée des classes dans le contexte actuel a également amené son lot de défis pour les élèves handicapés.

Nous sommes conscients de ces difficultés et nous sommes toujours en action pour diminuer l'incidence de la pandémie sur les personnes handicapées et leur famille.

Comme nous vous en avons fait part dans nos dernières éditions d'*Express-O*, nous travaillons, depuis le début de la pandémie, avec les principaux ministères et organismes publics concernés à identifier les enjeux pouvant se poser quant aux incidences de la COVID-19 sur l'offre de services aux personnes handicapées. Nous sommes également en contact avec le milieu associatif concernant les difficultés pouvant être rencontrées par les personnes handicapées et leur famille. Des mécanismes d'échange ont notamment été mis en place avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, et l'Office participe régulièrement à des rencontres avec ses différents partenaires en vue de favoriser la recherche et la mise en place de solutions applicables aux enjeux soulevés. Voici un aperçu des principaux enjeux sur lesquels l'Office est intervenu dernièrement.

Élèves handicapés et rentrée des classes

La rentrée des classes en contexte de COVID-19 peut entraîner des enjeux particuliers pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Plusieurs questions ont été adressées à ce sujet à l'Office. Nous avons ainsi organisé une rencontre au cours de l'été et une autre au début du mois de septembre avec le ministère de l'Éducation et le milieu associatif. Il a ainsi été possible de discuter des préoccupations concernant la rentrée scolaire 2020-2021. Voici les principaux éléments qui ont été discutés.

- Les exemptions du port du masque pour les élèves handicapés;
- Le fonctionnement de l'enseignement à distance offert aux élèves handicapés, les modalités d'intervention et d'évaluation, la disponibilité et l'accessibilité du matériel et des outils informatiques ainsi que le soutien et l'accompagnement des élèves handicapés et de leur famille pour l'utilisation de ce matériel;
- La situation des élèves pouvant être exemptés de l'enseignement en classe en raison de leur condition de santé;
- La disponibilité du transport scolaire et du transport scolaire adapté dans le contexte de la COVID-19;
- La mise en place ou la révision du plan d'intervention, ainsi que son application, autant pour les élèves handicapés qui sont présents en classe que pour ceux qui bénéficient de l'enseignement à distance.

Pour en savoir davantage sur les différentes mesures qui ont été mises en place pour assurer la réussite de tous les élèves, et plus particulièrement celle des élèves handicapés dans le contexte de la COVID-19, nous vous invitons à consulter le site Quebec.ca.

Si vous avez des préoccupations ou avez besoin d'accompagnement concernant la scolarité de votre enfant, n'hésitez pas à communiquer avec nos services directs à la population. Bien que nous ayons restreint l'accès à nos différents bureaux, nos services directs à la population sont toujours offerts, par téléphone et par courriel, aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches. Nous

avons accompagné de nombreux parents dans le cadre de la rentrée des classes et répondu à des centaines de demandes sur des sujets variés en lien avec la pandémie.

L'accès aux soins intensifs en contexte de COVID-19

Des préoccupations ont été soulevées sur la place publique ces derniers mois quant au protocole de priorisation pour l'accès aux soins intensifs en cas d'extrême pandémie, produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce protocole, qui a été mis en place en avril afin d'encadrer les décisions des professionnelles et professionnels de la santé en cas de pénurie extrême de ressources, comportait certains critères de priorisation qui pouvaient apparaître comme étant discriminatoires pour les personnes handicapées.

La population ainsi que les représentantes et représentants des personnes handicapées ont exprimé des inquiétudes et initié des actions pour mobiliser le grand public à ce sujet.

C'est dans ce contexte que l'Office a échangé avec les responsables de l'élaboration du protocole. Des rencontres, où l'Office a pu faire part des préoccupations concernant certains critères retenus dans le cadre du protocole, ont ainsi eu lieu avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Collège des médecins du Québec.

Par la suite, une mise à jour du protocole de priorisation a été faite par le ministère de la Santé et des Services sociaux au cours de l'été 2020. Cette révision avait pour but, notamment, de préciser certains des critères ayant fait l'objet d'inquiétudes et d'empêcher des erreurs d'interprétation du protocole qui auraient pu nuire aux personnes handicapées. Le protocole a ensuite été présenté au début de l'automne, pour commentaires, aux représentantes et représentants du milieu associatif ainsi qu'à l'Office. Nous vous tiendrons informés du moment où le protocole final sera adopté et à nouveau rendu public, dans nos prochaines éditions d'*Express-O*.

De l'information gouvernementale accessible

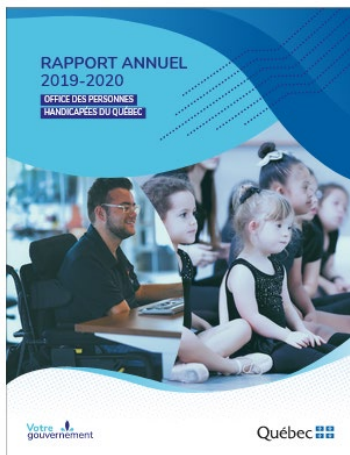
Comme déjà mentionné dans notre cyberbulletin, l'Office, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, a également institué un comité de coordination sur l'information citoyenne adaptée, afin de s'assurer que les informations publiques en lien avec la COVID-19 soient disponibles en formats accessibles et adaptés aux personnes handicapées.

Le comité a poursuivi ses actions au cours de l'été et une nouvelle page Web intitulée Personnes handicapées dans le contexte de la COVID-19 a été mise en ligne sur Québec.ca, le site Web officiel du gouvernement du Québec. Vous y trouverez de l'information sur les ressources d'aide disponibles. Les formats adaptés concernant les consignes et les mesures liées à la COVID-19 y sont également regroupés. Une page visant à sensibiliser la population aux difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité auditive et aux stratégies pour mieux communiquer avec elles lorsqu'on porte un couvre-visage a également été mise en ligne dernièrement sur Québec.ca.

Le comité continuera de se réunir au cours des prochains mois et l'Office poursuivra ses actions dans différents domaines pour s'assurer de diminuer les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et leur famille dans le cadre de la pandémie.

NOUVELLE DE L'OFFICE

Rapport annuel de gestion 2019-2020 : des résultats tangibles pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées!



Comme le prescrit la *Loi sur l'administration publique*, le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* de l'Office des personnes handicapées du Québec a été déposé le 29 septembre 2020 à l'Assemblée nationale.

Celui-ci témoigne de la détermination de l'Office à déployer tous les efforts requis et nécessaires pour réaliser ses objectifs stratégiques et répondre aux attentes des citoyennes et des citoyens.

Parmi les résultats atteints en 2019-2020, l'Office a su maintenir la qualité de ses services à la population avec un taux de satisfaction se situant à 88 % pour ses services d'accueil, d'information et de référence, et à 92 % pour ses services de soutien, de conseil et d'accompagnement.

Au cours de cette période, 5 902 personnes ont fait appel aux services à la population de l'Office, soit 4 341 personnes handicapées ou proches de celles-ci, ainsi que 1 561 partenaires.

Parmi les autres résultats atteints par l'Office, soulignons particulièrement :

- L'excellent taux de production de 96,2 % des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées par les organisations assujetties. Ce taux dépasse la cible globale de 95 % fixée dans le Plan stratégique de l'Office pour une troisième année consécutive;
- Un taux de satisfaction des organisations de 93 % à l'égard du soutien-conseil reçu de l'Office et de 95 % à l'égard des documents de référence rendus disponibles pour la production de leur plan d'action annuel;
- La réalisation de 92,5 % des engagements de l'Office à la mise en œuvre de la politique À part entière.

Pour un aperçu des résultats obtenus, consultez notre infographie disponible sur notre site Web.

Pour plus de détails, vous pouvez aussi consulter notre *Rapport annuel de gestion 2019-2020* qui est offert en version imprimable (PDF) ainsi qu'en version accessible (RTF).

ACTUALITÉS

Appui de l'Office au projet de loi n° 56, qui vise à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes



L'Office a déposé un mémoire dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 56, *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives*. Par la nature même de sa mission, l'Office est en effet directement concerné par la question de la proche aide, particulièrement du fait que les personnes aidées sont majoritairement des personnes handicapées au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

D'entrée de jeu, l'Office accueille de façon favorable le projet de loi, car il vise à reconnaître et à soutenir la contribution du plus grand nombre de personnes proches aidantes, ainsi qu'à les soutenir dans leur rôle. Notons par ailleurs qu'il s'inscrit en cohérence avec la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, dont l'une des priorités d'intervention vise à soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles.

Le mémoire de l'Office formule différents commentaires et recommandations à l'égard du projet de loi. Parmi ceux-ci, soulignons principalement la recommandation voulant que l'Office soit représenté au comité de direction de l'Observatoire québécois de la proche aide, institué par le projet de loi.

Le projet de loi n° 56 en bref

Le projet de loi n° 56 vise à reconnaître la contribution des personnes proches aidantes, à la faire reconnaître et à soutenir ces personnes dans leur rôle.

Entre autres choses, il :

- prévoit l'adoption, par le gouvernement, d'une politique nationale pour les personnes proches aidantes, pour laquelle il énonce les principes directeurs et établit les axes autour desquels ses orientations devront s'articuler;
- prévoit l'adoption, tous les cinq ans, d'un plan d'action gouvernemental pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale;
- précise les responsabilités des différentes intervenantes et intervenants en matière de proche aide;
- institue le Comité de partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes ainsi que l'Observatoire québécois de la proche aide.

ACTUALITÉS

Améliorer l'exercice du droit de vote par les personnes handicapées: accueil favorable de l'Office au projet de loi n° 49



L'Office a récemment rendu public son mémoire commentant le projet de loi n° 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*.

Celui-ci porte sur certains amendements proposés à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)* visant à faciliter l'exercice du droit de vote par les personnes handicapées.

Dans ce mémoire, l'Office se montre favorable aux amendements proposés concernant, entre autres, l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes handicapées ainsi que la possibilité de voter à domicile pour la personne incapable de se déplacer, ainsi que pour son proche aidant.

En effet, ces amendements constitueraient une avancée comme celui prévoyant l'obligation pour le président de l'élection d'informer le conseil municipal avant la tenue du jour du scrutin lorsqu'il ne peut établir un bureau de vote dans un endroit accessible aux personnes handicapées et non après le jour de l'élection, tel qu'exigé dans la version actuelle de la *LERM*. L'Office espère que le fait d'être informé à l'avance permettra au conseil municipal de prendre connaissance de la situation et de proposer des solutions pour rendre accessible le bureau de vote concerné lors de la période des élections en cours.

Toutefois, l'Office souhaite responsabiliser davantage à cet égard le président et le conseil municipal. C'est ainsi qu'il recommande de bonifier cet exercice en introduisant dans la *LERM* l'obligation pour le président de l'élection de démontrer au conseil municipal la présence d'une contrainte excessive pouvant justifier l'établissement d'un bureau de vote dans un endroit qui n'est pas accessible et d'imputer au conseil, la responsabilité d'évaluer le bien-fondé ou non de cette démonstration. Enfin, dans l'éventualité où celle-ci était bien-fondé, l'Office recommande alors d'assujettir également la municipalité concernée à l'obligation de soumettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un plan d'accessibilité afin de rendre accessible le bureau de vote lors des prochaines élections.

L'Office réitère que tous les bureaux de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées. Par conséquent, il tient à rappeler dans ce mémoire que ni le vote par anticipation ni la possibilité de voter à domicile ne devraient servir de contre-mesure aux efforts attendus afin de rendre les locaux accessibles aux personnes handicapées et de leur permettre de voter au même endroit que leurs concitoyennes et leurs concitoyens, le jour du scrutin.

D'autre part, il recommande également d'évaluer la possibilité de revoir les formalités relatives aux bulletins de vote afin d'y inclure la photo des candidates et des candidats à une élection municipale, puisqu'il s'agit d'une pratique qui a déjà été concluante lors des élections provinciales.
